



Le Préfet de la région  
Languedoc-Roussillon

Le Président du Conseil régional  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 22 JAN. 2015

Madame, Monsieur,

Le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte, voté en première lecture à l'Assemblée Nationale, fixe un objectif ambitieux de diversification de notre mix énergétique et de développement des énergies renouvelables à 32% de l'énergie consommée en 2030.

L'énergie éolienne en mer peut y contribuer significativement. L'essor de cette filière est par ailleurs une formidable opportunité de développement industriel, tant pour le marché français que pour l'exportation, et donc une source de croissance et d'emplois.

Après deux appels d'offres lancés en 2011 et 2013, qui ont abouti à l'attribution de six parcs d'éoliennes en mer posées, pour une puissance de 3000 MW, le gouvernement entend poursuivre le développement de l'éolien en mer, grâce à des innovations dans la technologie des éoliennes « flottantes ». Les objectifs précis et le rythme de développement seront fixés dans la future programmation pluriannuelle de l'énergie, qui sera élaborée en 2015 après l'approbation du projet de loi.

Une première étape de ce développement est la constitution de fermes pilotes pré-commerciales d'éoliennes flottantes, d'une puissance modérée (30 à 50 MW) qui permettront de valider les modèles technologiques et économiques de cette technologie, avant d'envisager un développement plus important.

Pour ce faire, il est nécessaire de finaliser l'identification des nouvelles zones propices, au travers de la mise en œuvre d'une large concertation avec l'ensemble de la communauté maritime. L'objectif est d'aboutir à un document de planification de l'éolien en mer prenant en compte les critères techniques, économiques, sociaux et environnementaux.

Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a chargé le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Préfet maritime de la Méditerranée d'organiser cette concertation.

Le protocole de concertation défini au niveau de la façade Méditerranée a été validé par le Conseil Maritime de Façade (CMF) le 8 décembre dernier. Il s'articulera notamment autour de deux réunions régionales. Elles permettront de définir, sur de grands secteurs où un potentiel technique a été identifié, les enjeux que les projets de fermes pilotes devront prendre en compte.

La région Languedoc-Roussillon, consciente du potentiel de développement économique que l'implantation d'une telle filière pourrait avoir sur son territoire, a voté le 19 décembre dernier une "Motion pour le développement au large des côtes du Languedoc-Roussillon". Elle y affirme notamment sa volonté de voir conduire en région une concertation large, associant tous les acteurs du monde maritime, et étudiant en toute transparence l'intégralité des enjeux conséquents à la mise en place de fermes pilotes d'éoliennes flottantes.

Une réunion de concertation régionale pour le Languedoc-Roussillon, associant élus locaux, professionnels de la mer et représentants associatifs, à laquelle nous avons le plaisir de vous convier, se tiendra dans le cadre du Parlement de la Mer, le :

**mardi 3 février 2015 à 9 h 00 à Montpellier - Espace Capdeville - salle Sud de France**

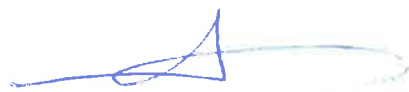
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Préfet,



Pierre de BOUSQUET

Le Président,



Damien ALARY